

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Date : 28 mai 2026**

**Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle**

**N° 2026-05-28/11**

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de RENAISON s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BELUZE, Président.

Nombre de membres en exercice : 13                      Présents : 11                      Votants : 12

Présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Monique REMONTET, Cornelis DROST, Béatrice GONTARD, Alain CONTAL, Philippe GLATZ, Corinne LASSAIGNE, Charles PERROT, Josiane TANIER, Anick FAYET, Loïc CHEVALIER.

Absente : Mme Dominique SERRE.

Absent excusé : M. Michel BORIE.

Procuration : M. Michel BORIE à M. Laurent BELUZE.

Date de convocation : 21 mai 2026.

Secrétaire de séance : Mme Monique REMONTET.

***Monsieur Charles Perrot, membre du bureau de l'association, ne participe pas au vote.***

***Présents : 10            Votants : 11***

Monsieur le Président présente une demande émise du Secours Catholique Côte Roannaise concernant une famille hébergée à Renaison.

Cette famille composée de deux parents et de cinq enfants est accompagnée par le Secours Catholique depuis quelques mois. Les trois plus grands enfants sont scolarisés à l'école élémentaire de Renaison et il leur est difficile de prendre part aux frais de cantine à hauteur de 1€ par jour de présence des enfants à la cantine.

De plus, les jumeaux âgés de 3 ans souffrent de graves handicaps, notamment de problèmes aux yeux nécessitant des interventions chirurgicales réalisées à Paris. Dans le cadre de ces interventions, le Secours Catholique a avancé financièrement les billets de train et de Flixbus.

La famille a déposé des demandes de titre de séjour de parents d'enfants malades.

Le Secours Catholique de Renaison demande au Centre Communal d'Action Sociale l'attribution d'une aide de 462,85 € correspondant :

- aux factures de la cantine des mois de février et mars : 72,50 €
- aux billets de train : 285,40 €
- aux billets Flixbus : 104,95 €

Après examen du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une aide exceptionnelle d'un montant de 462,85 € pour une famille hébergée à Renaison.
- Dit que cette somme sera imputée au chapitre 65 « charges et gestion courante » et qu'elle sera versée directement au Secours Catholique de Renaison.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 29 mai 2026

La Secrétaire de séance,  
Monique REMONTET

Le Président,  
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264201427-20260528-2026-05-28\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Publication : 01/06/2026

Le Président du CCAS,  
Laurent BELUZE